

Bulletin Régional de suivi.

CENTRE METEOROLOGIQUE INTERREGIONAL DE LILLE

Bulletin émis le jeudi 17 février 2022 à 16h00

Date et heure du prochain message : vendredi 18 février 2022 à 06h00

Numéro : 1702N01

Type d'évènement : Vent et Vagues-submersion.

Début d'évènement prévu le vendredi 18 février 2022 à 11h00

Fin d'évènement le vendredi 18 février 2022 à 19h00

Début de suivi pour 3 départements : Nord (59), Pas-de-Calais (62) et Somme (80).

Qualification de l'évènement :

Très forte tempête hivernale nécessitant une vigilance particulière.

Faits nouveaux :

Néant

Situation actuelle :

Dans un flux rapide et perturbé d'ouest, une dépression se creuse sur le proche Atlantique.

Evolution prévue :

La dépression atteint le stade de tempête cette nuit au large de l'Irlande. Elle se nomme Eunice.

Ce vendredi, dès la fin de matinée, le vent de sud-ouest se renforce à l'approche de la tempête

Eunice et devient fort à très fort.

Rapidement vers la mi-journée, les vents à la côte atteignent voire dépassent les 90 à 110 km/h

(localement 120 km/h vers le Pas-de-Calais) tandis que, dans les terres, les rafales atteignent

70 à 90 km/h.

L'après-midi le vent se renforce un peu plus avec le passage de Eunice, et c'est à ce moment que

l'on attend les plus fortes rafales de vent. Elles peuvent alors atteindre 120 à 130 km/h

(localement 140 km/h) sur le nord-ouest du Nord-Pas-de-Calais, 110 à 120 km/h

(localement 130

km/h vers les hauteurs) entre Abbeville et Lille, et 90 à 110 km/h plus dans l'intérieur des

terres.

Par la suite, la tempête s'éloigne par le nord-est en fin d'après-midi/soirée et le vent ne tarde

pas à faiblir.

Vigilance vagues-submersions :

Les vents tempétueux d'Ouest à Sud-Ouest associés génèrent de fortes vagues et une surélévation

temporaire du niveau de la mer (surcote).

Dans un contexte de coefficients de marées élevés (coefficient 90, vendredi matin), la conjonction

de niveaux marins élevés et de fortes vagues risque d'engendrer des submersions sur les zones

exposées ou vulnérables du littoral des départements placés en vigilance vagues submersion.

Le risque est plus marqué au moment de la pleine mer (vers 13h à Boulogne et Dieppe).

Conséquences possibles :

Vent/Orange

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Vagues-Submersion/Orange

- * Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- * En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- * Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- * Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- * Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- * A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- * Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.
- * Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

Conseils de Comportement :

Vent/Orange

- * Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- * Je me tiens informé auprès des autorités
- * Je limite mes déplacements
- * Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- * Je n'interviens pas sur les toits
- * J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison

Vagues-Submersion/Orange

- * Je ne prends pas la mer
- * Je m'éloigne des côtes et des estuaires
- * Je me tiens informé et je localise mon kit d'urgence
- * Je surveille la montée des eaux et je protège les biens qui peuvent être inondés
- * Je rejoins le plus haut point possible ou me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit